



28 août 2024

(24-5977)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

MALTE: LÉGISLATION SUBSIDIAIRE N° 415.02 – RÉGLEMENT SUR LA REPRISE
DE LA PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES
ET L'ÉPUISEMENT DES DROITS DE DISTRIBUTION (EXTENSION)
(NOTIFICATION JURIDIQUE N° 197 DE 2004)

Membre présentant la notification	MALTE
--	--------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	LÉGISLATION SUBSIDIAIRE N° 415.02 – RÉGLEMENT SUR LA REPRISE DE LA PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES ET L'ÉPUISEMENT DES DROITS DE DISTRIBUTION (EXTENSION) (NOTIFICATION JURIDIQUE N° 197 DE 2004)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2024/IP/MLT/24_05540_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Au titre des dispositions de la Loi, le droit d'auteur et les droits connexes seront rétablis pour les œuvres et les productions liées aux médias dont la protection au titre des dispositions de la précédente Loi sur le droit d'auteur ou de tout autre texte antérieur relatif au droit d'auteur ou aux droits connexes avait expiré avant l'entrée en vigueur de la Loi, mais qui étaient toujours protégées au 1 ^{er} mai 2004 dans un État de l'EEE en vertu de la législation relative au droit d'auteur ou aux droits connexes.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais

Entrée en vigueur	1 ^{er} mai 2004; NOTIFICATION JURIDIQUE n° 197 de 2004
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	14 août 2024
Autres renseignements	Voir aussi: IP/N/1/MLT/C/2 <i>(Loi sur le droit d'auteur, chapitre 415)</i> IP/N/1/MLT/C/1 <i>(Loi sur le droit d'auteur, 2000 (Loi n° XIII de 2000))</i> et https://legislation.mt/eli/sl/415.2/eng
Organisme ou autorité responsable	<i>MINISTRY FOR THE ECONOMY, ENTERPRISE AND STRATEGIC PROJECTS</i> (MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES ENTREPRISES ET DES PROJETS STRATÉGIQUES) <i>COMMERCE DEPARTMENT</i> (DÉPARTEMENT DU COMMERCE) LASCARIS BASTIONS DAHLET GNIEN IS-SULTAN LA VALETTE MALTE

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.